

RÉSOLUTION N° 433

PROGRAMME-BUDGET 2008-2009

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quatorzième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.313(07), « Projet de Programme-budget 2008-2009 »;

CONSIDÉRANT:

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres »;
- À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;
- À l'article 14.b, que le Comité exécutif a pour attribution « d'examiner le projet de programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler à cet égard les observations et les recommandations qu'il estime appropriées »;

Que le Directeur général a soumis le projet de Programme-budget 2008-2009 à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Vingt-septième réunion ordinaire, et que ledit projet satisfait aux normes établies en matière de structure et de contenu;

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-septième réunion ordinaire, a examiné le projet de Programme-budget 2008-2009 et, par la résolution IICA/CE/Res. 471(XXVII-O/07), a recommandé au Conseil de l'approuver,

DÉCIDE:

1. D'approuver l'affectation globale du montant annuel de 31.327.816 \$ÉU au Fonds ordinaire du Programme-budget 2008-2009, dont 27.227.816 \$ÉU provenant des quotes-parts des États membres et 4.100.000 \$ÉU des recettes diverses, ce dernier montant étant composé de 3.600.000 \$ÉU provenant des recettes prévues pour l'année et d'une somme pouvant atteindre 1.000.000 \$ÉU au titre du Fonds des recettes diverses, à raison de 500.000 \$ÉU pour chaque année de l'exercice biennal, comme le montre en détail l'« Annexe A ».
2. D'approuver le barème des quotes-parts pour 2008 et 2009 figurant à l'« Annexe A », lequel correspond au barème adopté par l'Assemblée générale de l'OEA, par sa résolution AG/RES. 1 (XXXI-E/06)¹.
3. D'approuver l'utilisation des ressources affectées dans le Programme-budget 2008-2009 à chacun des chapitres, des priorités stratégiques, des secteurs d'intervention et des principaux objets de dépenses énumérés dans le document IICA/CE/Doc.313(07), « Projet de Programme-budget 2008-2009 », dont le résumé, par chapitre, figure en tant qu'« Annexe B » à la présente résolution.
4. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget 2008-2009, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10 % et qu'il n'influe pas de façon substantielle sur les priorités approuvées.
5. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires dans l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution, dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2008-2009 seraient inférieures aux recettes estimées pour cet exercice biennal. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil si cela se produit.

¹ Les Délégués du Chili et du Mexique ont fait savoir qu'ils n'accordaient pas leur appui à ce paragraphe du dispositif, parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'augmentation des quotes-parts de leurs pays respectifs qui est prévue dans ce barème.

ANNEXE A
PROGRAMME-BUDGET 2008-2009
Barème des quotes-parts des États membres et recettes diverses

ÉTATS MEMBRES	2008			2009	
	OEA ¹	IICA		IICA	
	%	%	MONTANT	%	MONTANT
Antigua-et-Barbuda	0.024	0.024	6,602	0.024	6,602
Argentine	4.282	4.282	1,177,922	4.282	1,177,922
Bahamas	0.084	0.084	23,107	0.084	23,107
Barbade	0.080	0.080	22,007	0.080	22,007
Belize	0.026	0.026	7,152	0.026	7,152
Bolivie	0.060	0.060	16,505	0.060	16,505
Brésil	7.626	7.626	2,097,812	7.626	2,097,812
Canada	13.761	13.761	3,785,469	13.761	3,785,469
Chili	1.112	1.112	305,897	1.112	305,897
Colombie	0.807	0.807	221,995	0.807	221,995
Costa Rica	0.150	0.150	41,263	0.150	41,263
Dominique	0.017	0.017	4,676	0.017	4,676
El Salvador	0.084	0.084	23,107	0.084	23,107
Équateur	0.165	0.165	45,389	0.165	45,389
États-Unis	59.470	59.470	16,359,412	59.470	16,359,412
Grenade	0.022	0.022	6,052	0.022	6,052
Guatemala	0.150	0.150	41,263	0.150	41,263
Guyana	0.022	0.022	6,052	0.022	6,052
Haïti	0.060	0.060	16,505	0.060	16,505
Honduras	0.060	0.060	16,505	0.060	16,505
Jamaïque	0.163	0.163	44,839	0.163	44,839
Mexique	6.513	6.513	1,791,640	6.513	1,791,640
Nicaragua	0.060	0.060	16,505	0.060	16,505
Panama	0.130	0.130	35,761	0.130	35,761
Paraguay	0.165	0.165	45,389	0.165	45,389
Pérou	0.443	0.443	121,863	0.443	121,863
République dominicaine	0.165	0.165	45,389	0.165	45,389
Sainte-Lucie	0.024	0.024	6,602	0.024	6,602
Saint-Vincent-et-Grenadines	0.022	0.022	6,052	0.022	6,052
Saint Kitts-et-Nevis	0.022	0.022	6,052	0.022	6,052
Suriname	0.060	0.060	16,505	0.060	16,505
Trinité-et-Tobago	0.180	0.180	49,516	0.180	49,516
Uruguay	0.223	0.223	61,344	0.223	61,344
Venezuela	2.747	2.747	755,663	2.747	755,663
TOTAL	98.979	98.979	27,227,816	98.979	27,227,816
Cuba	1.021	1.021		1.021	
TOTAL DES QUOTES-PARTS	100.000	100.000	27,227,816	100.000	27,227,816
RECETTES DIVERSES ²			4,100,000		4,100,000
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE			31,327,816		31,327,816

1/ Conformément à la résolution de l'Assemblée générale de l'OEA, AG/RES. 1 (XXXI-E/06).

2/ Les recettes diverses en 2008 et 2009 comprennent 3.600.000 ÉU\$ de recettes estimées et 500.000 ÉU\$ au titre du Fonds des recettes diverses.

ANNEXE B
PROGRAMME-BUDGET 2008-2009
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE
(en milliers de \$ÉU)

CHAPITRE	2008			2009		
	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	TOTAL	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	TOTAL
I: SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	24.350,6	3.587,9	27.938,4	24.350,6	3.587,9	27.938,4
<i>Priorités stratégiques</i>						
1. Commerce et compétitivité des agroentreprises	6.092,7	922,0	7.014,7	6.092,7	922,0	7.014,7
2. Technologie et innovation	5.462,4	574,4	6.036,8	5.462,4	574,4	6.036,8
3. Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	5.094,6	935,6	6.030,2	5.094,6	935,6	6.030,2
4. Développement des collectivités rurales	3.687,3	710,2	4.397,5	3.687,3	710,2	4.397,5
5. Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	1.792,8	206,0	1.998,9	1.792,8	206,0	1.998,9
6. Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et modernisation de leurs institutions	2.220,8	239,6	2.460,4	2.220,8	239,6	2.460,4
II: FRAIS DE DIRECTION	1.292,5	82,8	1.375,3	1.292,5	82,8	1.375,3
Bureau du Directeur général	629,0	20,0	649,0	629,0	20,0	649,0
Direction de l'administration et des finances	663,5	62,8	726,3	663,5	62,8	726,3
III: FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS ¹	1.103,2	0,0	1.103,2	1.103,2	0,0	1.103,2
Organes de direction	400,0	0,0	400,0	400,0	0,0	400,0
Assurances	320,0	0,0	320,0	320,0	0,0	320,0
Pensions	262,7	0,0	262,7	262,7	0,0	262,7
Tribunal administratif de l'OEA	25,0	0,0	25,0	25,0	0,0	25,0
Vérification externe	95,5	0,0	95,5	95,5	0,0	95,5
IV: RÉNOVATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT	481,6	429,4	911,0	481,6	429,4	911,0
TOTAL	27.227,8	4.100,0	31.327,8	27.227,8	4.100,0	31.327,8

1/ Quote-part de Cuba non comprise